

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'An deux mil vingt-trois, le 10 février, à vingt heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur
Didier ROUCHOUSE, Maire le 6 février 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la
présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.*

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

*Mme Jocelyne DUPLAIN, Mme Ghislaine BERGER, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO,
et Guy VEROT adjoints, M. André SAGNOL et M. Philippe CELLE, conseillers municipaux
délégués.*

*M. Yves BRAYE, M. Jean-Louis LAVERGNE, M. Antoine GERPHAGNON, Mme Anne PICHON-
KELLY, Mme Karine PAULET, M. Willy BERTHASSON, Mme Adeline RASCLE, Mme Anne-Laure
GUILLAUMOND, M. François AKAKO, Mme Dorothée SOUVIGNET, M. Adrien DESSAILLY et
Mme Emilie SAGNOL Conseillers.*

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Adeline BRUN pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE

M. Hervé BONHOMME, pouvoir à M. Willy BERTHASSON

Mme Delphine BONNET, pouvoir à Mme Adeline RASCLE

Mme Rose Marie ABRIAL, pouvoir à M. Bernard BARRY

Mme Laetitia SABATIER, pouvoir à Mme Jocelyne DUPLAIN

M. Matéo DUMAS-PEYRACHON, pouvoir à M. Adrien DESSAILLY

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Henri BARDEL

M. Florent PARET,

Mme Manon GOURDY

Secrétaire de séance : *Mme Karine PAULET élue à l'unanimité*

Objet : ENVIRONNEMENT : Avis du conseil municipal dans le cadre de l'extension de l'activité de collecte, tri et traitement de déchets dangereux exercée par la SAS MJ Valorisation sur la Zone Industrielle « Les Taillas » sur la commune

(Délibération 2023_02_09)

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 à L 123-19, R 123-1 à R 123-46, L 181-3, R 181-14, R 181-35 et R 181-37 à R 181-39,

Vu l'arrêté préfectoral N° BCTE/2022-151 du 21 décembre 2022 relatif à une demande déposée par la société MJ Valorisation en vue d'étendre son activité de collecte, tri et traitement de déchets dangereux exercée sur le territoire de la commune,

Considérant que cette demande est soumise à consultation du public par voie électronique qui aura lieu du 23 janvier au 23 février 2023 inclus,

Considérant que le conseil municipal est amené à donner un avis sur la demande d'extension de l'activité de collecte, tri et traitement de déchets dangereux exercée par la SAS MJ Valorisation sur la Zone Industrielle « Les Taillas ».

Le dossier dématérialisé est consultable sur le site internet des services de l'État de Haute-Loire. (Publication – enquêtes publiques État – Participation du public par voie électronique)

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable sur la demande d'extension de l'activité de collecte, tri et traitement de déchets dangereux exercée par la SAS MJ Valorisation sur la Zone Industrielle « Les Taillas ».

Membres en exercice	29
Présents	20
Représentés	6
Votants	26

Quorum	15
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	26

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 16/02/2023
et publication sur le site internet
de la Mairie le : 16/02/2023

Pour Copie conforme
Le 13/02/2023

Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE